



# CE Sud-Est

Aout 2017<sub>1/3</sub>

## **1/Information et consultation sur l'emploi des travailleurs handicapés au sein de CSF :**

La CGT exige depuis des années d'avoir les données magasin par magasin.  
La direction s'y refuse alors qu'elle détient ses chiffres.

### **Que nous cache la direction ?**

De plus, trop de salariés ne sont pas reclassés et sont licenciés pour inaptitude (+ de 32% de cas).

Encore une fois, seule la CGT défend les salariés qui sont menacés de licenciement pour inaptitude et dénonce cette stratégie de l'entreprise de licencier à moindre coût.

Pour toutes ces raisons, la CGT a voté contre.

## **2/Information sur l'accord collectif de groupe relatif à la mise en œuvre du droit à la déconnexion des outils numériques conclu le 07 juillet 2017 :**

Le travail de la délégation CGT s'est appuyé sur la campagne sur ce thème qui a été lancée par l'UGICT-CGT (l'union générale des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise CGT) en 2014.

Cette campagne est d'ailleurs à l'origine de cette réunion de négociation car sous la pression de l'UGICT, ce thème est apparu dans la "loi travail", et même si il n'y a rien dans la loi, cela a obligé les entreprises à la tenue d'une négociation sur le "droit à la déconnexion."

Le travail entrepris par nos camarades de l'UGICT-CGT ne doit pas être dénué d'intérêt car à plusieurs reprises, nous avons "surpris" la délégation FO y faire référence et parcourir le guide édité par l'UGICT.

Aujourd'hui, force est de constater, que le projet d'accord proposé par la direction, n'y fait absolument pas référence et ne reprend aucune des propositions de la CGT.

Comme toujours, chez Carrefour, à tous les niveaux et dans toutes les BU, ce qui devrait être une négociation, devient un simple plébiscite ou une validation de ce que l'entreprise souhaite mener comme politique sociale.

**Carrefour qui prône le dialogue social, n'a pas hésité à exclure les syndicats non signataires d'une commission de suivi.**

Pour toutes ces raisons, la CGT n'est pas signataire de cet accord.

A noter : le « syndicat » SNEC (Syndicat National de l'Employeur Carrefour), qui se dit investie par les cadres, pour la défense de leur intérêt, **à particulièrement brillé lors de ses négociations, de par leurs interventions amorphes et anémiques, vides de toutes propositions.**

### **3/Information sur l'accord collectif de groupe sur la valorisation des parcours professionnels des élus et titulaires d'un mandat syndical :**

Devant l'inaction de la direction de groupe, aucun geste fort de sa part sur la discrimination de la CGT à Carrefour (aucune évolution de carrière pour les élus CGT, pression pour amoindrir la représentativité de la CGT dans le groupe) ; la CGT estime que cet accord qui est un simple rappel de la loi en incluant certains articles de l'accord GPEC, ne va rien changer de fondamental sur la discrimination dans le groupe Carrefour.

Bien entendu, la CGT n'est pas signataire de cet accord.

### **4/ Information sur le projet de mise en place d'une permanence d'assistance sociale au sein de la DO du sud-est :**

Un test sera mis en place avant la fin de l'année dans 4 magasins de la région : une fois par mois dans ces 4 magasins, une assistante sociale fera une permanence pour aider les salariés sur leur démarche administrative.

Les frais de déplacement seront pris en charge par la direction.

Les salariés devront se déplacer en dehors de temps de travail.

### **5/Point sur la mise en place des nouveaux CHSCT :**

Un membre du CE de la CFE-CGC a dénoncé le fait que la direction n'a toujours pas mis en place un règlement intérieur dans les CHSCT de la région.

Le même élu de la CFE-CGC a dénoncé le fait que la direction n'a pas encore réuni le CHSCT pour désigner le secrétaire de l'instance.

La CGT rappelle que les élections CHSCT ont eu lieu fin juin 2017 et qu'il est préférable avec les CP d'être d'attendre que tous les élus soient présents pour désigner les secrétaires de l'instance.

Concernant le règlement intérieur, chaque CHSCT est indépendant et ce n'est pas à un membre du CE de la CFE-CGC à s'immiscer dans cette instance.

### **Nous avons assisté en réunion à une situation ubuesque :**

**-un membre du CE de la CFE-CGC qui remet en cause le travail d'un directeur de magasin alors que celui-ci était assis à côté de lui en tant que membre du CE de la CFE-CGC.**

## 6/ Délibération concernant le remboursement d'une note de frais d'un membre du CE :

La trésorière du comité d'entreprise CSF sud-est a alerté les membres du CE d'une note de frais du **représentant syndical au CE de FO(Market Nice Gorbella)** qui présente plusieurs anomalies :

-le 06 juillet, déplacement à Market Mont Boron, Saint André, Californie, Cannes la Bocca, Mougins Tournamy, Mougins Refuges, Le Tignet sans aucun justificatif (péage, repas..)

-le 18 juillet, déplacement à Market Mont Boron, Saint Andre, Californie, Mougins Tournamy, Mougins Refuges, Cannes, Antibes, Le Tignet sans aucun justificatif (péage, repas..).

-Le 21 juillet, déplacement à Market Californie, Antibes, Refuges, Tournamy, Cannes, Le Tignet **sans aucun justificatif (péage, repas..).**

La trésorière du CE a demandé au représentant syndical FO (**Market Nice Gorbella**) de revoir sa note de frais et d'apporter un minimum de preuve de ses déplacements.

Le RS de FO(**Market Nice Gorbella**) a refusé de modifier sa note de frais et insiste sur le fait qu'il est largement faisable de faire ces déplacements en moins de 6 heures...

Ses explications en comité d'entreprise sont surprenantes :

« Je ne prends pas l'autoroute et privilégie le bord de mer car **l'été il y a moins de monde sur le bord de mer qu'au niveau de l'autoroute...** mon véhicule est vétuste...quand je fais les magasins je ne prends pas le temps de manger et de boire... »

Le comité d'entreprise à une très grande majorité a voté contre le remboursement de cette note de frais :

**Comment imaginer que l'on puisse faire tous ses déplacements en évitant l'autoroute sans manger et surtout ni boire en pleine canicule ?**

Comment se fait-il **qu'aucun salarié des magasins n'ait vu le représentant syndical FO(Market Nice Gorbella) une seule fois** cet été alors qu'il affirme y être passé au moins 4 fois au mois de juillet ?

Nous vous rappelons que les membres du CE peuvent se déplacer dans le cadre de leur fonction pour informer les salariés de l'actualité du comité d'entreprise tant au niveau économique que sociale et **qu'une somme de 300 euros leur ait allouée chaque mois sur justificatifs.**

Il est scandaleux que le RS de FO (**Market Nice Gorbella**) ne puisse justifier à minima de ses déplacements et tente de se faire rembourser 300 euros au mois de juillet.

**Nous vous avons alerté à plusieurs reprises du comportement du RS de FO (Market Nice Gorbella) qui se préoccupe plus de son bien-être personnel que de l'intérêt des salariés (aucun travail à Market Nice Gorbella depuis des mois, aucun justificatif de certains de ses déplacements en tant que RS au CE).**

A noter qu'un membre de la CFE-CGC a tenté de mettre en cause la CGT afin de détourner l'attention sur ce dossier.

Nous rappelons à cet élu de la CFE-CGC qu'il a effectué aussi des déplacements sans justificatifs pour un trajet Salon-Saint-Ambroix en 2016.

Nous sommes dans l'attente de vérification des notes de frais pour l'année en cours.